Remboursement commande en magasin

Par Pizno

Bonjour,
Je suis allé voir en magasin pour acheter un bracelet pour ma montre, or ils n'en avaient pas en boutique, ils ont du en commander une, un model que je n'ai pas pu voir en vrai. Ils m'ont demandé une avance de 25? pour effectuer la commande.
Je ne désir plus ce bracelet et ne souhaite pas le récupérer, sont ils tenu de me rembourser l'avance sur le produit ? Sachant qu'il ne s'agit pas d'un achat en magasin directement mais d'une commande qu'ils ont effectué et que je n'ai pas vu le produit en avance ?
Sur le bon de commande à ma disposition, malheureusement est noté "toute commande spéciale est une commande d'achat ferme". Pourtant, le bon de commande ne dispose pas de ma signature mais de la signature de la vendeuse seulement, il n'y a pas la mention "bon de commande" (mention obligatoire ?).
Puis-je me faire rembourser les 25? d'avance ?
Merci d'avance pour vos réponses !
Antoine

Par osram

Bonjour,

Même une commande en magasin ne bénéficie pas des droits de rétractation.

De plus si ces 25 euros sont un acompte..vous avez l'obkigation de finaliser l'achat.

Par janus2

Bonjour,
Même réponse, il n'y a pas de droit de rétractation légal pour une commande passée en magasin (sauf geste commercial).